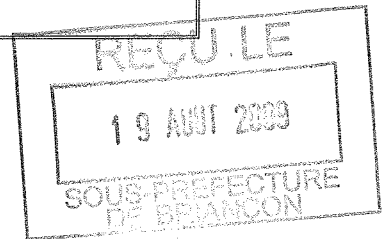




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax. 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009



Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 25  
Nombre de pouvoir : 1  
Nombre de Votes : 26

M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs :** M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

**Commune de Cervières :** m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

**Commune de La Grave :** M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

**Commune de La Salle les Alpes :** M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

**Commune de Monétier les Bains :** M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

**Commune de Montgenèvre :** M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

**Commune de Névache :** M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

**Commune de Puy St André :** M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

**Commune de Saint Chaffrey :** M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

**Commune de Val des Prés :** M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

**Commune de Villar d'Arène :** M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

**Commune de Villard Saint Pancrace :** Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

**AVAIT DONNÉ POUVOIR :** M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

# DELIBERATION N°2009-098 A DU 6 AOÛT2009

Rapporteur : M. Thierry DUCURTIL

**OBJET : DEVELOPPEMENT RURAL  
SUBVENTION 2009**

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n°2004-121-12 en date du 30 avril 2004 et en particulier ses compétences au titre du maintien des services de proximité et notamment des services d'incendie et de secours,

**Vu** les demandes de subvention formulée par l'association "S.P.A."

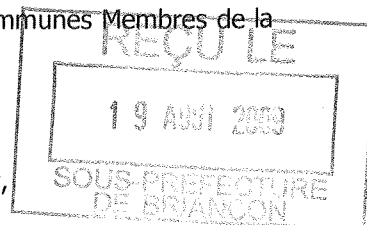
**Considérant** les subventions attribuées au titre de l'exercice 2009 par les Communes Membres de la C.C.B. en direction de cette association,

**Vu** l'avis favorable du Bureau en date du 7 juillet 2009,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Développement Rural sollicité par courrier,

**Vu** l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le résultat du vote à main levée, à l'unanimité,



## DELIBERE

- Approuve le versement d'une subvention de 2 750 € en direction de l'association « S.P.A. »
- Dit que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2009 à l'article 6574 service « FOURANI ».

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



Date dépôt S.P. :

18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009